

Mon guide nature  
du fleuve et du lac Saint-Pierre

Un outil indispensable  
et gratuit



## Pratiquer des activités et protéger l'environnement, c'est possible !

Pourquoi ce guide? .....	1
Description du lac St-Pierre .....	4
Plaisanciers et sports nautiques .....	5
Pêche, chasse et cueillette .....	9
Observation de la nature .....	22
Sentiers pédestres et camping .....	25
Propriétaires en milieux naturels .....	28
Véhicules hors-routes .....	30
Carte .....	32
Numéros de téléphone importants .....	33

Comité ZIP du lac Saint-Pierre  
100, Avenue St-Jacques  
Louiseville J5V 1C2  
Tél : 819-228-1384 Télécopieur : 819-228-1385  
Courriel : [ziplsp@aei.ca](mailto:ziplsp@aei.ca)  
Site web : [comiteziplsp.org](http://comiteziplsp.org)

---

## Pourquoi ce guide?

Le guide présenté ici propose un ensemble de comportements à privilégier pour minimiser les impacts sur l'environnement lors de la pratique d'activités diverses dans la région du lac Saint-Pierre.

## Les objectifs du guide:

- Favoriser la conservation des habitats;
- Limiter les risques de dérangements des animaux;
- Assurer la pérennité des ressources naturelles dans le cadre d'activités de chasse et de pêche;
- Faire connaître la réglementation en vigueur;
- Préserver la beauté et la diversité des milieux naturels pour le bénéfice des utilisateurs, des visiteurs et des organismes qui y vivent.



## Le rôle de l'utilisateur

L'utilisateur a un rôle important à jouer dans la préservation et la protection de l'environnement. En adoptant les comportements suggérés dans ce guide, en respectant les réglementations en vigueur et en sensibilisant les autres usagers du milieu, l'utilisateur contribue à la préservation des différents écosystèmes du lac Saint-Pierre.





Afin de limiter les risques de dégradation du milieu et de dérangements des animaux, nous invitons les utilisateurs à :

### Bien préparer leur voyage

- Apporter tout le matériel nécessaire;
- S'informer sur les secteurs fragiles et les moments critiques;
- Se renseigner au sujet des règlements spécifiques aux municipalités;
- Acheter les produits ou services d'entreprises soucieuses de l'environnement.

### Respecter la flore, la faune et les habitats

- Rappporter tous les déchets, biodégradables ou pas;
  - Circuler dans les sentiers balisés;
  - Éviter de se promener dans les milieux humides qui sont très fragiles;
  - Être attentif aux réactions des animaux que nous observons et s'éloigner s'ils semblent dérangés ou alarmés;
  - Utiliser des jumelles et ou téléobjectifs pour observer ou photographier les animaux;
  - Éviter les aires de nidification;
  - Apprendre à connaître les animaux et les plantes de façon à apprécier leur observation sans entrer en contact avec eux;
  - Ne pas nourrir les animaux. Ils pourraient développer une dépendance à cette nourriture souvent inadéquate pour eux;
  - Ne pas changer les animaux d'habitats, ils pourraient être incapables de survivre dans un nouveau milieu.
- 
- 



### Respecter les autres

- Demander l'accord du propriétaire pour passer ou séjourner sur un terrain privé;
- Éviter de laisser des traces visibles de son passage de façon à ce que les autres visiteurs puissent découvrir des lieux à l'aspect naturel;
- Être conscient que nos activités peuvent entrer en conflit avec celles des autres;
- Respecter les habitants de la région visitée, leurs coutumes et leurs habitudes.

### Saviez-vous que l'on retrouve au lac Saint-Pierre:

- 288 espèces d'oiseaux, dont 167 nicheurs;
- 78 espèces de poissons;
- 27 espèces de plantes susceptibles d'être désignées «menacées» ou «vulnérables», dont 2 uniques à la région (*Cyperus lupulinus* ssp. *Lupulinus* et *Échinochloa Walteri*);
- 23 espèces de mammifères;
- 13 espèces d'amphibiens;
- Le seul site connu de nidification pour le canard roux;
- La plus importante halte migratoire dans l'est du Canada (180 km<sup>2</sup>);
- la plus importante plaine d'inondation en eau douce au Québec;
- La plus importante héronnière en Amérique du Nord (environ 1300 nids);
- La plus importante pêche commerciale en eau douce au Québec



## *Description du lac Saint-Pierre*



Le lac Saint-Pierre est un élargissement du fleuve, entre Sorel et Trois-Rivières, dont la superficie couvre environ 480 km<sup>2</sup>.

Le lac s'accroît de 37% (180 km<sup>2</sup>) avec la vaste étendue de sa plaine de débordement lors des crues printanières. Ces terres se transforment en haltes migratoires pour la sauvagine et en un habitat de frai pour plusieurs populations de poissons. Il s'agit d'une des plus importantes caractéristiques du lac Saint-Pierre.

Les herbiers aquatiques, véritables jardins de plantes flottantes et submergées, sont fortement utilisés par la faune et occupent 190 km<sup>2</sup>.

À lui seul, le lac St-Pierre compte plus du tiers de tous les milieux humides du St-Laurent. Ils revêtent une grande importance en tant qu'habitat de nidification des oiseaux, comme site d'alimentation et de reproduction des poissons ainsi qu'en tant qu'habitat de divers reptiles et mammifères.

A titre d'utilisateurs de ce milieu unique, il est de notre devoir d'adapter nos activités afin de minimaliser les perturbations engendrées par l'empiètement humain.

## Plaisanciers et sports nautiques

Afin de limiter les risques de dégradation des habitats, nous vous invitons à :

- Ne rien jeter par-dessus bord et ranger vos déchets de façon à ce qu'ils ne soient pas emportés par le vent;
- Rapporter toutes vos ordures;
- Utiliser des contenants à usages multiples;
- Ne pas jeter vos eaux usées dans l'eau (réservoir septique);
- Bien entretenir votre moteur et vous assurer de son bon fonctionnement;



- Respecter les indications de vitesse;
- Circuler plus lentement près des rives pour éviter de contribuer à leur érosion et ne pas déranger les espèces fauniques qui y vivent;
- Faire attention aux déversements accidentels lors du remplissage des réservoirs avec des bidons. Utiliser alors des papiers absorbants d'hydrocarbures;
- Si vous apercevez quelqu'un qui est en train de polluer l'eau avec de l'huile, des ordures ou d'autres polluants de façon accidentelle ou délibérée, signalez-le immédiatement



**Les pollueurs doivent obligatoirement signaler immédiatement tout déversement à la Garde côtière canadienne.**

Dans les endroits où vous avez accès aux services de communications de la Garde côtière canadienne, utilisez la voie 16 de la radio maritime en VHF.  
Sinon, faites le 1-800-363-4735.

Renseignements importants



Garde Côtière Canadienne .....1-800-267-6687  
Renseignements nautiques ..... [www.ccg.gcc.gc.ca](http://www.ccg.gcc.gc.ca)

Escadrille Canadienne de Plaisance

Cours offerts: navigation de plaisance, pilotage, navigateur, entretien moteur, électronique marin, météo, GPS, VHF, etc.

Richelieu .....450-743-1076  
Repentigny .....514-990-4337  
Le Marinier .....819-385-4076

Cartes marines et publications .....1-613-998-4931  
[www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca](http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca)

Conditions météorologiques pour la navigation

1-900-565-4455  
Fréquence 162 Env.Canada  
[www.ec.gc.ca/weather\\_f.html](http://www.ec.gc.ca/weather_f.html)

Urgences maritimes et environnementales (24 hres)

418-648-4366

Plaques de conformité .....1-800-267-6687

Téléphone cellulaire (urgence seulement) .....\*16



## Conseils pour remplacer les nettoyants toxiques

### **La fibre de verre**

Solution de bicarbonate de soude et de sel

### **L'aluminium**

1 c. à table de crème de tartre dans un 1/2 litre d'eau chaude

### **Le laiton**

Solution de sauce Worcestershire, de vinaigre et de sel

### **Le chrome**

Solution de vinaigre et de sel

### **Le cuivre**

Solution de jus de citron et de sel

### **Les ponts**

1 tasse de vinaigre dans 8 tasses d'eau

### **Le plastique transparent**

1 tasse de vinaigre dans 2 tasses d'eau

### **La moisissure**

1/2 tasse de vinaigre dans une tasse d'eau (vaporiser)

### **La douche**

Arrosez, appliquez du bicarbonate de soude et essuyez

### **La toilette**

Bicarbonate de soude

### **Les vitres**

1 tasse de vinaigre dans 2 tasses d'eau

### **Le bois (polissage)**

Huile d'olive

### **Chrome/métal (polissage)**

Huile pour bébé

### **Pour blanchir**

Peroxyde d'hydrogène





## Aide-mémoire et notes (sports nautiques)

-  Gilets de sauvetage
-  Vêtements de rechange
-  Ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres
-  Lampe de poche étanche
-  Écope
-  Ancre et rame
-  Extincteur
-  Signaux pyrotechniques-dispositif de signalisation sonore
-  Trousse de premiers soins
-  Eau

---

---

---

---

---

---

---

---





## Pêche, chasse et cueillette

La sauvagine, le petit et le gros gibier, ainsi que les poissons ont tous une chose en commun : ils font la joie des chasseurs et des pêcheurs du lac Saint-Pierre depuis de nombreuses années. Nous avons tout intérêt à pratiquer ces activités de façon à préserver ces ressources pour en jouir pendant encore longtemps.

Afin de limiter les risques de dégradation des habitats et de dérangement des animaux, nous vous invitons à :

- Respecter la réglementation (permis, dates, quotas, secteurs autorisés);
- Planifier votre activité en apportant vos contenants afin de conserver adéquatement vos prises pendant toute la durée de votre activité;
- Apprendre à couper vos gibiers et prises pour limiter les pertes et à en apprêter le plus de parties possible;
- Rapporter les déchets de coupe et en disposer adéquatement. Ces déchets peuvent contaminer les animaux qui les mangent;
- Informer les autorités lorsque vous découvrez un système de marquage (bague, collier) sur un gibier ou un poisson;
- Miser sur le contact privilégié avec la nature qu'offrent les activités de collecte et non pas sur votre nombre de prises pour apprécier l'activité;
- Informer un de vos proches de votre itinéraire.

SOS Braconnage (24 hrs) 1-800-463-2191



### *Pour la chasse*

 Éviter de tirer sur un animal si vous n'êtes pas certains d'atteindre une zone vitale. S'il est blessé, il risque d'aller mourir plus loin;

 Ne tirer que si vous êtes certains de pouvoir aller le récupérer;

 Les chasseurs n'ayant pas de chien rapporteur perdent 30% des canards abattus;

 Participer aux mesures de conservation proposées par les ministères et les associations de chasse;

 Utiliser de la grenaille non toxique pour la chasse à la sauvagine (maintenant obligatoire sauf pour la chasse aux bécasses).

 Il est illégal en tout temps de déranger les oiseaux migrateurs;

 Éviter le plus possible de circuler dans les marais;

 Démontez et récupérez la cache à la fin de la saison;

 Rapporter tous vos déchets, récupérer vos douilles.



#### Renseignements importants

Centre canadien des armes à feu

1-800-731-4000

Service canadien de la faune

418-648-4613

Rapport bagues d'oiseaux migrateurs

1-800-327-2263



*Connaissez-vous les différentes espèces de sauvagine rencontrées au lac Saint-Pierre ?*

*Canards barboteurs:*

Canard branchu

Sarcelle d'hiver

Canard noir

Canard colvert

Canard pilet

Canard souchet

Canard chipeau

Canard d'Amérique

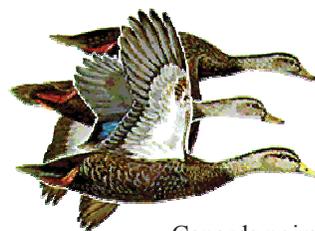
Canard siffleur d'Amérique

Sarcelle à ailes vertes

Sarcelle à ailes bleues

Canard huppé

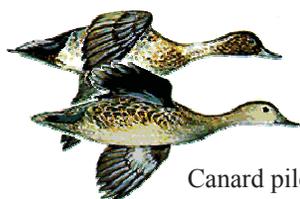
Canard siffleur



Canards noirs



Canard colvert



Canard pilet



Sarcelle à ailes bleues

*Canards plongeurs:*

Petit (Morillon) fuligule  
Fuligule (Morillon) à dos blanc  
Fuligule (Morillon) à collier  
Fuligule (Morillon) à tête rouge  
Fuligule milouinan (Grand morillon)



Fuligule milouinan



Petit Garrot

Petit Garrot  
Garrot à œil d'or  
Harelde (canard) kakawi  
Érismature rousse (canard roux)

Macreuse à front blanc  
Macreuse brune (macreuse à ailes blanches)  
Macreuse noire (macreuse à bec jaune)  
Harle (Bec-scie) couronné  
Harle huppé (Bec-scie à poitrine rousse)  
Grand Harle (Grand Bec-scie)

Fuligule à collier



Érismature rousse

*Cygnés et oies :*

Oie des neiges (blanche)  
Bernache du Canada  
Bernache cravant  
Cygnés (occasionnellement)



Oies des neiges (Oies blanches)



Bernache du Canada



*Autres espèces:*

Le plus imposant par sa grandeur

Le grand héron



### Aide-mémoire et notes (chasse)

-  Dossard
-  Eau
-  Boussole et carte
-  Arme à feu et munitions

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





## *Pour la pêche récréative en eau libre*

### Code de conduite

Les pêcheurs récréatifs responsables se doivent de protéger l'environnement et la ressource mais aussi d'utiliser des méthodes de pêche sécuritaires et de respecter les autres. :



Manipulez chaque prise avec le plus grand soin;



Gardez propre les coins de pêche que vous utilisez;



Faites la promotion de la pêche récréative en montrant aux enfants et aux novices comment s'y prendre;



Respectez l'espace des autres; laissez-leur suffisamment de place pour qu'ils puissent pêcher normalement;



Prenez connaissance des règlements de pêche et de nautisme et respectez-les.

Ces directives visent à protéger le poisson. Tout bon pêcheur devrait se faire un devoir de les suivre.



Gardez le poisson ferré dans l'eau jusqu'à sa complète identification;



Limitez votre nombre de prises. N'essayez pas d'atteindre systématiquement votre limite légale.



### Pour la pêche blanche

- Respectez les indications afin d'éviter que votre cabane ou votre voiture ne soit emportée par les glaces;
- Utilisez les rampes aménagées pour déplacer votre cabane de la rive à la glace;
- Évitez les déversements d'huile lors du remplissage des systèmes de chauffage à l'intérieur des cabanes;
- Attention! Avec la fonte des glaces, les déchets (bouteilles, canettes et sacs) pourraient se retrouver au fond des cours d'eau.

### Renseignements utiles



Utilisez la ligne *Observez, notez et signalez* (1-800-465-4336) pour dénoncer les braconniers.

Société de la faune et des parcs du Québec  
1-800-561-1616 ou [www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca)  
Trois-Rivières 819-371-6575  
Repentigny 450-654-4355  
Nicolet 819-293-8201

(Pêches et océans Canada, Éthique de pêche en eau douce.  
[http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/freshwater/etiquette\\_f.htm](http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/freshwater/etiquette_f.htm))



### Aide-mémoire et notes (pêche)

-  Gilet de sauvetage
-  Canne à pêche, prise et appâts
-  Eau et nourriture
-  Chasse-mouches ou filet
-  Glacière et sacs à ordures

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





### *Cueillette*

- N'ayez pas les yeux plus gros que le ventre ! Pour permettre la pérennité des espèces, ne cueillez pas plus de plantes qu'il ne vous en faut;
- Respectez la nature : faites attention où vous marchez, respectez les plantations, la propreté des lieux;
- Respectez la propriété privée : ne cueillez les plantes qu'avec l'autorisation du propriétaire, sinon vous pourriez être poursuivi en justice pour vol !

### *Réduire l'impact de la cueillette sur les populations d'ail des bois, de crosse de fougère (queue de violon tête de violon) au Québec*

La cueillette demeure la principale menace pour le maintien des populations naturelles d'ail des bois au Québec. Il est important de minimiser son impact si nous voulons conserver cette ressource printanière qui nous est chère.

(Sem'ail, Biodôme de Montréal. <http://www2.ville.montreal.qc.ca/biodome/2-coll/semail6.htm>)



**Ail des bois**, les six règles d'or à respecter:

1. Faites preuve de patience

En faisant la cueillette au début de juin, on obtiendra un volume d'ail supérieur, tout en cueillant moins de plants.

2. Plants reproducteurs: pas touche!

En fin de saison, on peut distinguer les plants reproducteurs par l'apparition de la tige florale à l'aisselle des feuilles. Le cueilleur avisé évitera de prélever les plants portant une tige florale. En plus de produire des graines, la majorité de ces plants se divisent après la floraison.

3. Étalez votre cueillette

La récolte d'un plant ici et là permet au reste du bouquet de poursuivre sa croissance et de se diviser végétativement.

4. Allez-y avec délicatesse

L'utilisation d'une pelle ou d'une bêche détruit beaucoup de jeunes plants et perturbe l'habitat. En privilégiant l'usage d'une petite truelle, qui permet de prélever un plant à la fois, vous permettez aux autres plants de poursuivre leur croissance normalement.

5. Limite: .08

Cueillir un maximum de 8% des plants d'une population d'ail des bois. Elle ne dispose que de 4 à 6 semaines par année pour refaire ses réserves annuelles.

6. Pourquoi pas les feuilles?

Une façon simple de réduire sa consommation de bulbes, c'est de manger les feuilles. En effet, les feuilles de l'ail des bois possèdent aussi ce goût fortement alliacé. L'idéal demeure toutefois de ne récolter qu'une feuille ici et là.

Crosse de fougère aussi connu sous l'appellation « Queue de violon ou tête de violon »

On cueille les crosses de fougère au printemps lorsqu'elles sont encore enroulées sur elles-mêmes et qu'elles mesurent de 10 à 15 cm de haut. Cet état dure environ 15 jours. La période varie entre la mi-avril et le début de juillet selon la région. On doit les cueillir dans les jours suivant leur apparition, sinon elles se déroulent et ne sont plus comestibles.

*Il existe plusieurs milliers d'espèces de fougères mais seules les crosses de certaines espèces sont comestibles, dont celles de la **fougère-à-l'autruche** et de l'**osmonde cannelle**. Les crosses de la grande fougère contiennent une substance cancérigène.*

Il est très important de ne pas raser la plante complètement, car elle ne pourra plus se reproduire; ne récolter que 3 à 5 crosses par plante dans le cas de la fougère-à-l'autruche.

Elles sont fragiles. Les réfrigérer le plus rapidement possible pour arrêter leur maturation, et les mettre dans un sac de plastique, enveloppées d'un papier absorbant.



Elles supportent bien la congélation. Les blanchir 1 ou 2 min dans de l'eau bouillante, les plonger dans l'eau froide, les sécher parfaitement et les mettre à congeler étalées sur une plaque à biscuits, puis les déposer dans un contenant hermétique. Les cuire sans les décongeler.

Fougère-à-l'autruche



## Observation de la nature

### Effets possibles des activités d'observation de la nature:

- Détérioration de l'habitat par le rejet de déchets solides : les animaux peuvent les ingérer ou s'y piéger;
- Pollution visuelle et chimique causées par les déchets, même biodégradables (ex. : papier mouchoir);
- Le dérangement des oiseaux peut causer l'abandon momentané des nids : les œufs et les jeunes sont alors livrés aux attaques des prédateurs. Les adultes peuvent définitivement abandonner le site;
- Disparition de la végétation et érosion du sol;
- Altération de l'aspect naturel des sites visités.

### *Pour l'observation d'oiseaux :*



Vous renseigner sur les aires et les périodes de nidification (mai à juillet);



Éviter de poursuivre les oiseaux;



En embarcation nautique, réduire votre vitesse à 5 nœuds à proximité d'une aire d'importance (nids, présence de jeunes, ...);



Ne pas briser le camouflage des nids ou entrer dans une colonie quand vous photographiez des oiseaux.

Afin de limiter les risques de dégradation des habitats et de dérangement des animaux, nous vous invitons à:

-  Demeurer dans les sentiers afin d'éviter de piétiner la végétation, particulièrement dans les milieux fragiles;
-  En embarcation, éviter tout changement de vitesse ou de direction brusque;
-  Ne pas diviser les troupeaux de mammifères ou les groupes d'oiseaux, ne pas séparer un petit de sa mère;
-  Maintenir une distance suffisante afin que les animaux ne semblent pas dérangés, utiliser des jumelles;
-  Vous éloigner dès que vous voyez des animaux quitter leur colonie ou leur perchoir ou émettent des signes d'alarme (cris, envol, ...);
-  Quitter les sites d'observation aussi lentement que vous vous en êtes approchés;
-  Éviter de nourrir ou d'attirer les animaux;
-  Recouvrir à nouveau les animaux que vous avez regardés sous des roches ou des branches mortes pour éviter que le soleil et l'air les assèchent;
-  Observer les insectes et les plantes dans leur milieu naturel au lieu de les collectionner.

Centre d'interprétation de Baie du Febvre (450) 783-6996



### Aide-mémoire et notes (observation de la nature)

-  Jumelles
-  Appareil photos
-  Eau et nourriture
-  Sac à ordures
-  Guides d'identification
-  Du linge chaud

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Sentiers pédestres et camping

Impacts possibles de la pratique de la randonnée et du camping:



Disparition de la végétation et érosion du sol;



Pollution visuelle et chimique causée par les déchets, même biodégradables (papier mouchoir, savon);



Utilisation de ressources utiles pour les animaux, comme le bois mort qui constitue une source importante d'abri et de nourriture pour eux;



Augmentation des risques de feux de forêt;



Dérangement des animaux.



Afin de limiter les risques de dégradation des habitats et de dérangement des animaux, nous vous invitons à :



Demeurer dans les sentiers afin d'éviter de piétiner la végétation, particulièrement les milieux fragiles;



Déplacer les roches avec soins et les remettre dans leur position initiale;



Camper dans les emplacements établis ou sur les plages de sable ou de gravier;



Installer votre campement à environ 90 mètres des sources d'eau douce;



Privilégier l'utilisation d'un réchaud plutôt qu'un feu ouvert pour préparer vos repas;



Faire un feu :

- En utilisant les emplacements déjà existants ou en l'allumant sur la plage;
- Juste assez gros pour cuire vos aliments;
- En ne récoltant que le bois nécessaire;
- En ne ramassant que le bois mort couché par terre, de préférence du bois de grève;



Laver votre vaisselle au bord de l'eau (et non dans les ruisseaux ou les rivières) en utilisant du sable et du gravier pour rincer;



Vous éloigner des sources d'eau douce si vous utilisez du savon même biodégradable. Le sol jouera son rôle de filtre.



### Aide-mémoire (sentiers pédestres et camping)

- Sac à dos
- Chaussures de marche
- Couverture hypothermique
- Eau et nourriture
- Tente
- Sac de couchage
- Allumettes ou briquet

---

---

---

---

---

---

---

---



## Propriétaires en milieux naturels

### Vous exploitez un boisé?

- Prévenez tout déversement d'huile ou d'essence dans les cours d'eau pour éviter la pollution;
- Conservez une lisière boisée en bordure des cours d'eau pour maintenir la fraîcheur de l'eau et empêcher l'érosion des rives;
- Ne prélevez pas de sédiments dans le lit d'un cours d'eau pour ne pas détruire ou perturber l'habitat du poisson ou provoquer la mise en circulation de particules fines dans l'eau;
- Effectuez des coupes de petite superficie pour ne pas modifier l'écoulement normal des cours d'eau et pour diminuer les risques de fortes crues.

### Vous pratiquez l'agriculture?

- Évitez de creuser dans les cours d'eau ou d'en modifier les courbes pour ne pas augmenter la vitesse du courant et provoquer l'érosion des rives;
- Conservez ou aménagez une bande de végétation en bordure des cours d'eau pour réduire l'érosion des rives et la perte de terres cultivables, pour retenir les pesticides, les engrais et les particules de sol, et pour maintenir la fraîcheur de l'eau;
- Empêchez le bétail d'accéder aux cours d'eau pour éviter l'érosion et la contamination par les déjections animales;
- Limitez les épandages aux abords des cours d'eau pour réduire la pollution de l'eau.



Vous occupez ou fréquentez les rives du Saint-Laurent,  
d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un marais?

- N'effectuez aucun remblayage, c'est-à-dire aucun déversement de terre, de sable ou de toute autre matière dans un cours d'eau, un lac ou un marais; conservez une bordure de végétation riveraine et préservez son caractère naturel; stabilisez les rives érodées en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement pour préserver l'habitat du poisson.
- Ne construisez pas de barrages sur les cours d'eau pour ne pas nuire à la libre circulation du poisson et pour maintenir son habitat;
- Entretenez convenablement votre fosse septique pour éviter le rejet de substances qui favorisent la croissance excessive de la végétation aquatique. La décomposition de la végétation réduit l'oxygène disponible pour les poissons, en plus d'entraîner des odeurs désagréables. La surabondance de végétation aquatique peut aussi créer une barrière réduisant l'accès des poissons aux frayères;
- Réduisez la vitesse des embarcations près des rives pour diminuer l'érosion provoquée par les vagues;
- Ne circulez pas en véhicule motorisé le long d'une rive pour éviter de détruire la végétation, de causer la mise en suspension dans l'eau de particules de sol et de créer des ornières modifiant l'écoulement naturel des eaux;
- Construisez un quai flottant, roulant ou sur pilotis pour ne pas modifier les courants ou nuire aux déplacements des poissons.

Société de la faune et des parcs du Québec,  
[www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca)



## Véhicules hors-routes

La pratique de ce sport permet aux gens de profiter de la nature et du plein air, en plus d'être utile pour le travail. Pour que la pratique de cette activité soit agréable et puisse continuer encore longtemps, il faut que tous et chacun respectent les lois, les règlements, les propriétés privées et l'environnement. Malheureusement, ces véhicules peuvent causer de grands dommages, tout particulièrement dans les milieux humides.

### Les effets possibles de la circulation hors-route:

- Destruction de la végétation. Compactage du sol et érosion;
- Détérioration des habitats utiles à plusieurs espèces animales;
- Dérangement des animaux, des oiseaux et des autres utilisateurs.

### Nous vous invitons à:

- Éviter de circuler dans les milieux humides, sur les plages et les rives du fleuve, des rivières et des lacs;
- Demeurer dans les sentiers et les routes;
- Aménager les sentiers de préférence en forêt;
- Obtenir les autorisations préalables nécessaire pour des aménagements dans un milieu humide ou dans la bande riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau ;
- Penser aux autres utilisateurs du milieu que le bruit et une vitesse excessive peuvent déranger;
- Respecter la réglementation et les propriétés privées;
- Éviter la circulation dans les cours d'eau afin d'éviter la détérioration de l'habitat du poisson et ses frayères.

## Propriétés privées

Les propriétaires de terrains privés accordent des droits de passage sans obligation de leur part pour que vous puissiez pratiquer votre sport favori. Donc, il est de votre responsabilité, en tant qu'utilisateurs, de les respecter. Demeurer dans les sentiers afin que vous puissiez vous divertir encore longtemps.

## Lois et règlements

Voici quelques exemples de la loi 43 et du règlement 58-88 qui pourraient vous donner des amendes de 100 à 250 dollars.

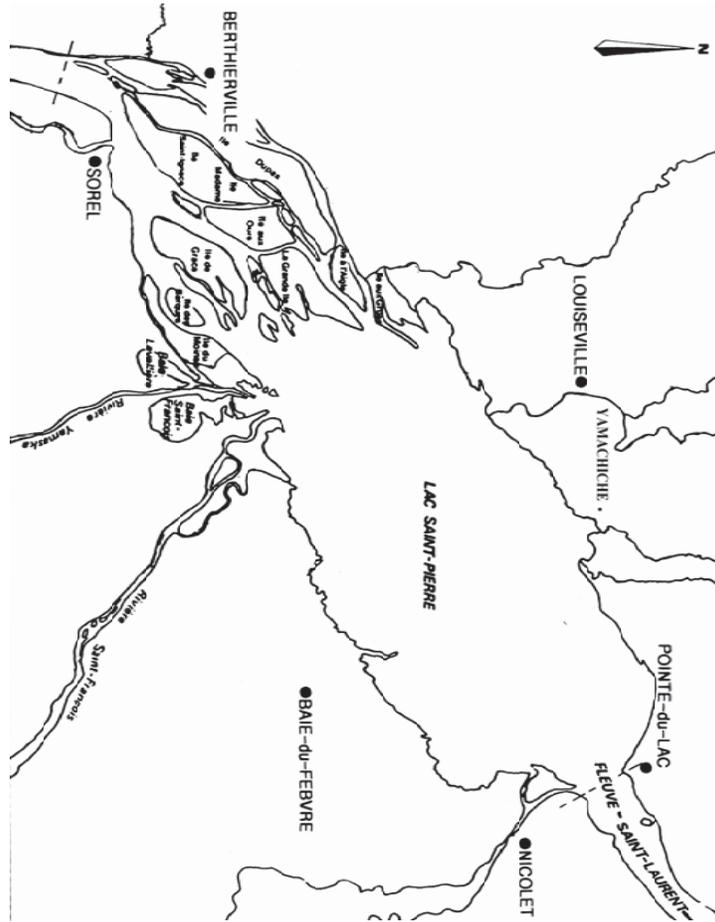
- ⇒ Vitesse de plus de 50 km/h;
- ⇒ Vitesse susceptible d'endommager la propriété;
- ⇒ Conduire à une vitesse excédant celle indiquée par la signalisation;
- ⇒ Conduire à moins de 30 mètres d'une habitation;
- ⇒ Détériorer, obstruer ou entraver la circulation dans un sentier;
- ⇒ Conduire dans un endroit non permis;
- ⇒ Enlever, déplacer ou détériorer une signalisation;
- ⇒ La conduite en état d'ébriété est traitée de la même façon qu'au commande d'une voiture.

Vérifier auprès des autorités ou des organisations locales si des dispositions particulières existent au sujet de la circulation des véhicules motorisés.

La conduite d'un véhicule tout terrain est simple, il suffit de conduire prudemment en respectant les autres et les lieux.



## Territoire de la ZIP du lac St-Pierre



## Numéros de téléphone et site Internet importants

Ministère de l'environnement du Québec .....	1-800-561-1616
Environnement Canada .....	1-800-463-4311
Service canadien de la faune .....	418-648-4613
Société de la faune et des parcs du Québec.....	1-800-561-1616
Réseau d'alerte et d'avertissement pollution maritime (24 hres) .....	1-800-363-4735
Pêche et Océans Canada .....	1-800-463-1729
Tourisme Québec .....	1-800-363-7777
Règlements pour la pêche, la chasse et les oiseaux migrateurs ..... <a href="http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/lois_reglements/index.htm">www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/lois_reglements/index.htm</a> .....	1-800-561-1616
Comité ZIP du lac Saint-Pierre .....	819-228-1384
SOS braconnage (24 hres) .....	1-800-463-2191
Garde côtière canadienne.....	1-800-267-6687
Escadrille Canadienne de Plaisance Richelieu.....	450-743-1076
Repentigny .....	514-990-4337
Police, pompiers, ambulance .....	911
Info Santé (24 hres) Bas-Richelieu .....	450-746-4545 poste 1
D'Autray .....	450-836-6777
Nicolet-Yamaska .....	819-293-6789
Maskinongé.....	819-228-2731



## Références

Environnement Canada, site Internet

Ministère de l'environnement, site Internet

Service canadien de la faune, site Internet

Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du lac Saint-Pierre, rapport technique, St-Laurent Vision 2000, 1992

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Le poisson dans tous ses habitats, Société de la faune et des parcs du Québec, 2002

Loi sur les véhicules hors route, publication Québec, sept. 2003

---

Recherche et rédaction : Louise Corriveau

Révision: Éric Morin

Commentaires et révision : Conseil d'administration de la ZIP du lac Saint-Pierre

Mise en page: Louise Corriveau

---

Publié par: Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) du lac Saint-Pierre

Depuis sa fondation, le Comité s'est impliqué activement dans de nombreux dossiers d'importance au lac Saint-Pierre. La mission du comité est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du couloir fluvial dans le secteur du lac Saint-Pierre. Pour en connaître plus sur le Comité, son mandat, ses projets et ses activités, nous vous invitons à consulter le site internet.

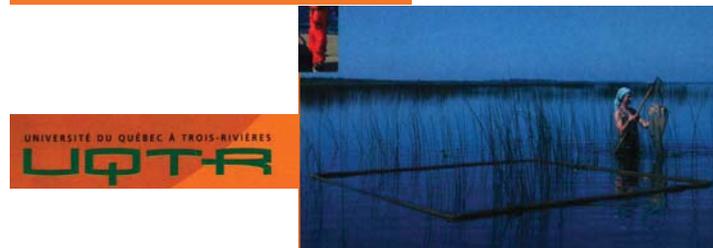
[www.comiteziplsp.org](http://www.comiteziplsp.org)







- Un important groupe de recherche sur les écosystèmes aquatiques (GREA), plus de 45 chercheurs, stagiaires postdoctoraux et étudiants de cycles supérieurs.
- Une Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces.
- Un tout nouveau navire de recherche limnologique pour l'étude du fleuve Saint-Laurent.





Une entreprise qui se soucie  
de son environnement

Fondée en 1982 à Louiseville, Canadel est une entreprise familiale spécialisée dans la conception, l'assemblage, la finition et la commercialisation de meubles de salle à manger et de cuisine



Alexandre Bourdeau,  
député de Berthier

*Le Las Saint-Pierre, réserve mondiale de la biosphère, à nous d'en prendre soin.*



Michel Morin, député  
de Nicolet-Yamaska



**SYLVAIN SIMARD**  
député de Richelieu

Escadrille de  
Richelieu  
Repentigny  
Le Marinier



**FRANCINE GAUDET**  
député de Maskinongé



Centre local de développement



**LOUIS PLAMONDON**  
député de Bécancour,  
Yamaska, Richelieu



*Les MRC et Municipalités qui ont à cœur leur environnement*



MRC Bas-Richelieu



COMMUNE DE BERTHIER



Ville de  
Louiseville



Maskinongé



Ste-Anne de Sorel



St-Joseph de Sorel

# Mon guide nature du fleuve et du lac Saint-Pierre

L'outil indispensable pour pratiquer vos activités au lac Saint-Pierre

